

le revendre ensuite avec profit, avant que le cultivateur canadien ait acquis de l'expérience dans cette culture et qu'il puisse cultiver et récolter du tabac de première qualité.

La question est d'autant plus importante que nous importons une grande quantité de tabac chaque année.

En parcourant le rapport du Commerce et de la Navigation, nous voyons que durant les années 1874-75-76 et 77, nous avons importé 36,234,878 lbs. de tabac en feuille, pour lequel nous avons été obligés de payer une somme de près de quatre millions de piastres à l'étranger, qui serait restée dans le pays si l'amélioration de notre culture du tabac avait été encouragée au lieu d'être prohibée.

Le peu de culture de tabac qui a été faite en ce pays, prouve surabondamment que, dans peu d'années, si le gouvernement consent à l'encourager, au lieu d'importer le tabac pour la consommation, le tabac indigène suffira à notre usage.

Je ne demande pas l'abolition de cette taxe pour un temps bien long, mais seulement pour donner le temps aux cultivateurs de s'habituer à cette culture.

Je ne demande pas au gouvernement de renoncer pour toujours à une ressource, qui pourra devenir l'une des plus productives du budget, car de tous les objets imposables, le tabac, par sa nature, et celui qui semble s'offrir le plus volontiers à la perception d'un impôt, son usage devant être considéré comme le résultat d'une fantaisie plutôt que d'un besoin réel. Mais au point de vue de l'intérêt de la classe agricole, qui mérite certainement tout l'encouragement que le gouvernement peut lui accorder, il est nécessaire qu'il lui soit donné l'avantage de rendre cette culture productive.

L'honorable ministre des Finances, dans son exposé financier dans cette Chambre au commencement de la présente session, faisait les remarques suivantes :

“Ceux qui ont étudié la situation du pays savent bien que si importantes que puissent être les autres industries, l'agriculture est aujourd'hui et sera longtemps encore la principale industrie du Canada; et que, par conséquent, tout ce qui est préjudiciable à la prospérité de la population agricole, l'est fatalement aussi à toutes les autres classes, aux classes très nombreuses qui dépendent d'elle, et affecte, je puis le dire, la base de notre prospérité nationale.”

Eh bien ! M. l'Orateur, c'est pour cette nombreuse et importante classe agricole que je demande que le gouvernement adopte une politique vraiment nationale, et qu'au lieu d'imposer une taxe directe sur ce produit agricole, cette industrie soit encouragée.

Le résultat de l'abolition de ces droits aura pour effet que, dès l'année prochaine, les cultivateurs pourront vendre leur tabac sur les